

# La protestation réprimée: 2 morts

**Congo-Kinshasa Elle exigeait des élections dans les délais légaux.**

**L**a police congolaise a dispersé par la force, jeudi, une manifestation d'opposants à Kinshasa, réclamant "le respect des délais constitutionnels" pour l'élection présidentielle de fin 2016.

Les heurts, indique l'AFP, ont eu lieu sur le boulevard du 24 Novembre, ce qui ne serait "pas l'itinéraire autorisé", selon la police. Dans son édition de jeudi matin, cependant, le journal "Le Phare" (opposition) avait indiqué que le cortège partirait de Kasa-Vubu et que "l'avenue du 24 Novembre sera le point de chute", afin d'éviter le prestigieux boulevard du 30 Juin.

## Interdictions

A Lubumbashi (fief du dissident Moïse Katumbi, sous mandat d'arrêt mais en soins en Afrique du Sud), Mbuji-Mayi (fief de l'opposant Etienne Tshise-keledi), à Beni, Butembo et Goma (villes du Kivu, une région où l'opposant Vital Kamerhe est populaire), en revanche, les manifestations de l'opposition avaient été interdites.

L'opposition avait néanmoins maintenu son mot d'ordre, la Constitution congolaise "garantissant", en son article 26, "la liberté de manifestation", avec pour seule obligation "d'informer par écrit l'autorité administrative compétente". La répression du cortège à Goma a fait deux morts: un manifestant et un policier, selon une source de l'Onu citée par l'AFP et Reuters.

Le porte-parole de la Majorité présidentielle a, de son côté, rapporte le journal "L'Avenir" (kabiliste), dénoncé la marche de l'opposition comme une "campagne insidieuse de haine contre les FARDC" (l'armée congolaise). En cause: la campagne "Je suis Beni" contre l'incapacité du régime à mettre fin aux massacres de civils (600 morts en 18 mois) à Beni, alors que certains officiers des FARDC sont accusés dans un rapport confidentiel de l'Onu, cité par Reuters, d'avoir commandité ces attaques meurtrières, attribuées à une guérilla islamiste ougandaise, les ADF (Allied Democratic Forces).

## "Ingérence" extérieure

Ces nouvelles interdictions de manifester surviennent après que les partenaires traditionnels de Kinshasa – dont la Belgique, l'Union européenne, l'Onu et les Etats-Unis – eurent appelé les autorités congolaises à cesser de harceler les opposants. Soulignant que cette attitude était en contradiction avec les projets de "Dialogue" du gouvernement (qui n'avan-

cent pas), ces partenaires ont laissé entendre qu'ils pourraient adopter des sanctions contre les responsables de cette aggravation de la tension politique au Congo.

Le ministre congolais des Affaires étrangères, Raymond Tshibanda, a dénoncé une "ingérence dans les affaires intérieures" du Congo et un "recours à la force ou à la menace de la force [...] constitutifs d'atteinte à la souveraineté" de son pays.

## Combien d'électeurs?

De son côté, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a annoncé vendredi dernier qu'elle commencerait "fin juillet" les opérations d'enrôlement des électeurs; l'élection présidentielle est fixée au... 27 novembre 2016.

Selon son président, Corneille Nangaa, entre 42 et 52 millions d'électeurs devront être enrôlés, indique l'agence de presse congolaise APA. Un chiffre surprenant pour un pays où les plus de 18 ans (donc les électeurs) forment un peu moins de 50% de la population, ce qui situerait le total entre 84 et 104 millions de Congolais – contre 54,3 millions en 2005!

**Marie-France Cros**